

(N^o 67.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

**Projet de Loi contenant le Budget de la Dette
publique pour l'exercice 1853.**

(Voir les N^{os} 109 et 141 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de trente-huit millions cent quarante mille cinq cent dix-neuf francs neuf centimes (38,140,519 francs 9 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 mars 1852.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN, aîné.*

*Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
L. ANSIAU.*

Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1853.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	<i>Service de la dette.</i>			
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000 »	»	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	846,560 »	»	
5	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	5,502,640 78	»	
4	Frais relatifs à cette dette	2,500 »	»	
5	Intérêts de l'emprunt de fr. 50,000,000, à 4 p. c., autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000 »	1,500,000 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 300,000 »			
6	Frais relatifs au même emprunt	2,000 »	»	
7	Intérêts de l'emprunt de fr. 50,850,800, à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de fr. 7,624,000, à 3 p. c., à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1855) 1,754,244 »	2,338,992 »	»	
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) 584,748 »			
8	Frais relatifs aux mêmes dettes	37,000 »	»	
9	Intérêts de l'emprunt de fr. 86,940,000, à 5 p. c., autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855) 4,347,000 »	5,216,400 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) 869,400 »			
10	Frais relatifs audit emprunt	130,000 »	»	
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,624,718 40 c., à 5 p. c., autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855) 1,431,085 92	1,717,303 10	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) 286,217 18			
12	Frais relatifs audit emprunt	45,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
15	Intérêts, à 4 1/2 p. c sur un capital de fr. 93,442,852, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853). 4,294,927 44	5,249,555 76	»	
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). 954,428 52			
14	Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	45,000	»	
15	Intérêts de l'emprunt de fr. 84,656,000 à 4 1/2 p. c., autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853). 5,809,520 »	4,232,800	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semestres) 425,280 »			
16	Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).	45,000	»	
17	Intérêts de la dette de fr. 57,515,940, résultant des emprunts, à 5 p. c., décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853). 1,875,697 »	2,250,856 40	»	
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. c. du capital (mêmes semestres) 575,159 40			
18	Frais relatifs à la même dette.	6,000	»	
19	Intérêts de l'emprunt de fr. 26,000,000 effectifs, à 5 p. c., autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853). 4,500,000 »	1,560,000	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. c. du capital. 260,000 »			
20	Frais relatifs au même emprunt.	5,000	»	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356). (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultants de cette loi.)	500,000	»	
22	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante.	700,000	»	
23	Rentes viagères	»	4,676 06	
24	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée sur une somme de fr. 10,517 34c.	»	515 87	52,102,564 09
25	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances	105,820 40	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.																																													
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.																																														
26	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164	02	»																																													
	CHAPITRE II. <i>Rémunérations.</i>																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées.</td> <td>» 80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Pensions civiles et autres accordées avant 1850.</td> <td>» 75,000 »</td> </tr> <tr> <td>— civiles</td> <td>» 120,000 »</td> </tr> <tr> <td>— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.</td> <td>» 518,000 »</td> </tr> <tr> <td>— militaires.</td> <td>2,487,000 »</td> </tr> <tr> <td>— de l'Ordre Léopold.</td> <td>25,000 »</td> </tr> <tr> <td><i>Pensions civiles.</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Affaires étrangères { Marine.</td> <td>26,000 »</td> </tr> <tr> <td>{ Aff.Étrang.</td> <td>51,000 »</td> </tr> <tr> <td>Justice. { Ecclésiastiq.</td> <td>110,000 »</td> </tr> <tr> <td>{ Civiles.</td> <td>156,000 »</td> </tr> <tr> <td>Intérieur.</td> <td>210,000 »</td> </tr> <tr> <td>Travaux publics</td> <td>155,000 »</td> </tr> <tr> <td>Guerre</td> <td>27,000 »</td> </tr> <tr> <td>Finances.</td> <td>1,502,000 »</td> </tr> <tr> <td>Cour des Comptes.</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.</td> <td>» 7,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td> <td>» 10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td> <td>5,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,698,000 »</td> <td>810,000 »</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordinaires.	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées.	» 80,000 »	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	» 75,000 »	— civiles	» 120,000 »	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	» 518,000 »	— militaires.	2,487,000 »	— de l'Ordre Léopold.	25,000 »	<i>Pensions civiles.</i>		Affaires étrangères { Marine.	26,000 »	{ Aff.Étrang.	51,000 »	Justice. { Ecclésiastiq.	110,000 »	{ Civiles.	156,000 »	Intérieur.	210,000 »	Travaux publics	155,000 »	Guerre	27,000 »	Finances.	1,502,000 »	Cour des Comptes.	6,000 »	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	» 7,000 »	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	» 10,000 »	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 »		4,698,000 »	810,000 »	
CHARGES																																																	
ordinaires.	extraordinaires.																																																
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées.	» 80,000 »																																																
Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	» 75,000 »																																																
— civiles	» 120,000 »																																																
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	» 518,000 »																																																
— militaires.	2,487,000 »																																																
— de l'Ordre Léopold.	25,000 »																																																
<i>Pensions civiles.</i>																																																	
Affaires étrangères { Marine.	26,000 »																																																
{ Aff.Étrang.	51,000 »																																																
Justice. { Ecclésiastiq.	110,000 »																																																
{ Civiles.	156,000 »																																																
Intérieur.	210,000 »																																																
Travaux publics	155,000 »																																																
Guerre	27,000 »																																																
Finances.	1,502,000 »																																																
Cour des Comptes.	6,000 »																																																
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	» 7,000 »																																																
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	» 10,000 »																																																
Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 »																																																
	4,698,000 »	810,000 »																																															
27		4,698,000	»	810,000																																													
				5,541,955																																													

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
		CHARGES		
		ordinaires.	extraordinaires.	
28	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	»	21,382 »	
	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) . . .	»	8,575 »	» 33,955 »
	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	»	4,000 »	
		»	33,955 »	
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
29	Intérêts, à 4 p. c., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, pour sûreté de leur gestion, par les comptables de l'État, les receveurs communaux, les receveurs de bureaux de bienfaisance, par les préposés de l'administration du chemin de fer, par les comptables de l'armée, etc., ainsi que par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . .	400,000 »		
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . .	3,000 »	403,000 »	»
50	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		93,000 »	»
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE . . fr.	37,291,372 16	849,146 93	38,140,519 09